



## Intéressement et Participation 2025 + 600€ en moyenne par salarié

La direction vient d'annoncer les très bons résultats financiers pour l'année 2024.

Les salariés ont pleinement atteint les objectifs avec la progression du résultat net de + 0,3% à 2,9 Milliards d'euros, l'EBITDAaL de + 2,7% à 12,109 Milliards d'euros. En parallèle, nous connaissons maintenant les montants attribués aux salariés pour l'intéressement et la participation et qui seront versés en Avril et Mai.

Là, le partage de valeur est moins réjouissant !

### Montants d'intéressement et de participation aux résultats 2024 selon la rémunération – Versements 2025

Rémunération annuelle (montant brut)	Intéressement		Participation		Total		Total en mois de salaire
	en montant	en %	en montant	en %	en montant	en %	
20 000 €	2 530 €	12,7%	900 € (1)	4,5%	3 430 €	17,2%	2,1
30 000 €	2 680 €	8,9%	900 € (1)	3,0%	3 580 €	11,9%	1,4
40 000 €	2 820 €	7,1%	1 050 €	2,6%	3 870 €	9,7%	1,2
50 000 €	2 970 €	5,9%	1 240 €	2,5%	4 210 €	8,4%	1,0
60 000 €	3 120 €	5,2%	1 440 €	2,4%	4 560 €	7,6%	0,9
70 000 €	3 270 €	4,7%	1 630 €	2,3%	4 900 €	7,0%	0,8
80 000 €	3 410 €	4,3%	1 820 €	2,3%	5 230 €	6,5%	0,8

Montants présentés pour une activité à temps plein et une présence 12 mois durant l'année.  
Rémunération annuelle : tous les salaires perçus en 2024 (primes et indemnités incluses).



	Accord 2021 – 2023	Accord 2024 – 2026
 <b>Indicateur financier</b> Operating Cash Flow	60%	50% - 10 pts
 <b>Indicateur client</b> mNPS	30%	35% + 5 pts
 <b>Indicateur RSE</b> Scope 1 et 2	10%	15% + 5 pts

### **Une augmentation moyenne d'environ 600€ brut sur l'intéressement**

Cette augmentation est due à la fois aux bons résultats 2024 **mais surtout à l'atteinte des nouveaux objectifs négociés par la CGT FAPT signataire de l'accord 2024/26.**

Même si le poids de l'indicateur RSE reste trop faible et démontre le faible engagement d'Orange en la matière, il a permis d'améliorer le taux d'intéressement qui passe de 4,08% (en 2023) à 4,96% de la masse salariale.

La CGT FAPT continuera d'exiger une meilleure prise en charge de l'indicateur RSE et la baisse des indicateurs « client » et « financier » qui font peser sur le personnel une pression du résultat et qui peut être source de risques psychosociaux.

### **Peu de changement pour la participation**

Elle est fixée à 4% du résultat d'exploitation qui évolue peu cette année.

Le montant attribué à chaque salarié est calculé comme suit : 80% lié au salaire et 20% lié à la durée de présence dans le groupe.

Pour la CGT FAPT, le critère du salaire n'est pas une bonne clé de répartition et pénalise les premiers niveaux de salaire contrairement à l'accord intéressement. C'est pour cette raison que la CGT n'est pas signataire de l'accord Participation.

Cependant, même si l'enveloppe globale de l'intéressement est en augmentation de 11% à 281 Millions d'euros, elle est en baisse de 20% sur les 6 dernières années (345 millions en 2019).



**Maintenant, place à la NAO 2025 et à des augmentations de salaires en ligne avec les bons résultats financiers annoncés !!!**

**L'excuse de résultats négatifs en France ne pourra pas être avancée par la direction cette année.**

**Les salariés attendent maintenant de récolter le fruit de leur travail et la CGT FAPT sera à leur côté pour exiger l'amélioration de leur pouvoir d'achat.**



**Fédération nationale des salariés du secteur  
des activités postales et de télécommunications CGT**  
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D  
Site : [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) Mail : [fede@cgt-fapt.fr](mailto:fede@cgt-fapt.fr)

